

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de science politique

Session Automne 2014

POL 4080-40
Groupes de pression
Jeudi 18h-21h (3 crédits)

Professeure : Caroline Patsias
Bureau : A-3680 Hubert Aquin
Téléphone : 514 987-3000, poste 2754
Courriel : patsias.caroline@uqam.ca

Descriptif

Étude des concepts, méthodes et théories des groupes de pression et d'intérêts. Analyse de leurs modes de fonctionnement (recrutement, administration, techniques d'influence) et de leurs impacts sur la formation et la mise en œuvre des politiques publiques. L'analyse concrète du fonctionnement des groupes de pression canadiens et québécois s'effectue à partir de législations (ou absence d'intervention législative) particulières qui ont provoqué l'intervention des groupes.

Perspective pédagogique

Notre analyse croise un regard analytique et thématique. L'ambition du plan de cours est d'envisager les groupes de pression à la fois sous l'angle de la sociologie politique et du néo-institutionnalisme. Il s'agit de conjuguer approches empiriques, à travers des études de cas, et perspectives conceptuelles. Cet angle d'étude a l'avantage de permettre une appréhension des réalités canadiennes et québécoises tout en favorisant une réflexion sur les concepts qui ont nourri l'analyse des groupes de pression. Afin de souligner combien ces concepts doivent aussi à des contextes particuliers, ce cours introduit des éléments de comparaison avec l'Europe et les États-Unis. Il est structuré en 3 parties. La première est consacrée à un effort définitionnel qui a aussi pour ambition d'insister sur les frontières mouvantes des groupes de pression. La seconde est dédiée au cadre institutionnel et législatif qui limite l'action des groupes de pression, il s'agit d'illustrer la façon dont les groupes de pression tentent d'influencer le politique selon un cadre qui peut en retour être redessiné par leurs actions. Enfin, la troisième partie expose quelques cas concrets qui alimentent la discussion sur les précédents aspects du cours et le rôle des GP dans la démocratie.

Exigences

Travail 1.

Chaque groupe d'étudiants (déterminés par le professeur selon le nombre d'étudiants) devra concevoir une analyse d'un groupe de pression. Il s'agit d'approfondir un aspect de l'enseignement du professeur ou une question soulevée dans le cours. La tâche est divisée en deux parties. Chaque groupe délivre un exposé **dont la durée variera selon le nombre d'étudiants** dans le cours, il est conseillé de privilégier une perspective interactive, l'objectif étant de susciter les débats avec la classe et le professeur. **Remise d'un Powerpoint au professeur. 30 % de la note finale.**

Travail 2.

Réalisation d'une fiche de lecture sur un article (dans ce cas, il doit s'agir d'un article substantiel tiré d'une revue reconnue) ou d'un livre. Les consignes relatives à ce travail seront précisées en classe. Les meilleurs travaux seront publiés sur le blog relié au cours. 30 %

La fiche de lecture doit être remise avant la semaine de lecture.

Présentation du travail

6 à 10 pages

Sans interligne

Marge de 1.87

Times New roman

Numéroter les pages

Ne pas imprimer recto-verso

Travail 3.

Remise d'un travail de réflexion sur un sujet délivré par le professeur. Ce travail doit effectuer une mise en valeur des notions vues dans le cours et apporter une réponse préliminaire à un enjeu du domaine. 30%

Présentation du travail

6 à 10 pages

Sans interligne

Marge de 1.87

Times New roman

Numéroter les pages

Ne pas imprimer recto-verso

Travail 4.

Participation en classe : **10 %**

L'évaluation de l'orthographe et de la grammaire est conforme à la politique du département de science politique.

Les exigences pourront être modulées suivant le nombre d'étudiants inscrits au cours (voir notamment travail 1). Une page Moodle est attachée à ce cours. Elle constitue un outil indispensable au cours. Des éléments de bibliographie supplémentaire, des consignes détaillées et des exemples de travaux se trouvent dans le Moodle.

NB : La lecture des textes académiques et de certaines analyses contemporaines constitue un élément indispensable à la réflexion universitaire. Aucune séance n'impose la lecture de tous les textes; néanmoins vous devez vous assurer de maîtriser les enjeux du cours.

Cours et dates	Titre	Matière et axes d'analyses	Lectures obligatoires
Thème I. Clarification du terme			
Cours 1 4 sept	Groupes de pression et mouvements sociaux	Définition par la négative du terme Quelles différences entre les groupes de pression et les mouvements sociaux	Neveu, E. 1996. <i>Sociologie des mouvements sociaux</i> . Paris : La Découverte. 3-28.
Cours 2 11 sept	Les groupes d'intérêts	Formulation et énonciation d'un intérêt L'intérêt : quel enjeu définitionnel	Offerlé, M. 2006. <i>Sociologie des groupes d'intérêt</i> . Paris : Montchrestien. 9-38. Braud, P. 2008. <i>Sociologie du politique</i> . Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence Grossman, E. et S. Sauruger 2006. <i>Les Groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation</i> . Paris : Éditions Armand Colin. Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical au Québec. Tensions autour du statut professionnel des médecins ». <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 245-253.
Thème II. Les groupes d'intérêts et la législation : quelles marges d'action, quelle identité ?			
Cours 3 18 sept	Le cadre canadien	Le lobbying un type d'action des groupes de pression relié à un système politique Cadre théorique exposant la définition du lobbying Un exemple : le cas canadien	Montpetit, E. 2002. « Pour en finir avec le lobbying : comment les institutions canadiennes influencent l'action des groupes d'intérêts ». <i>Politique et Sociétés</i> . 21, 3, 91-112.
Cours 4 25 sept	Les législations canadiennes, québécoises et américaines et un bref regard sur d'autres expériences.	Relations entre un système politique, une vision de la démocratie et un encadrement de l'activité des GP	Orban, E et Fortmann, M. (dir.) 2001. <i>Le système politique américain</i> . Montréal : Presses de l'Université de Montréal. Hudon, R. 2007 « Aux frontières de diversités légitimes. L'encadrement de l'activité de lobbying ». <i>Éthique publique</i> 9, 2 : 105-120.

			<p>Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, <i>Règles éthiques comparées : fondements et application</i> (Raymond Hudon) http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/rul2-f/witn-f/hudon1-f.htm</p> <p>L'exemple européen http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=FR&type=IM-PRESS&reference=20080414FCS26495</p> <p>Plan stratégique du commissaire au lobbying 2010-2013 http://commissairelobby.gc.ca/commissaire/plan_strategique</p> <p>Site comparatif des régulations du lobbying http://www.regulatelobbying.com/</p>
Cours 5 2 oct	L'évolution du lobbyisme au Canada	Regard historique sur la législation canadienne	Tremblay, M et al. 2005. <i>Le parlementarisme canadien</i> . Québec. Québec : PUL. (Chapitre VI par Raymond Hudon).
Cours 6 9 oct	La structure des relations entre l'État et les GP : Une Étude de cas, l'UPA	Retour sur la notion de corporatisme et néocorporatisme (concepts de secteur, référents, alliance)	Hudon, R. et S. Yates 2008. « Lobbying et patronage : modes de médiation en contexte démocratique ». <i>Revue canadienne de science politique</i> 41, 2 : 375-409.
Thème III : La diversité des groupes d'intérêts, des registres d'action (type de pression et acteurs visés par la pression)			
Cours 7 30 oct	<p>Étude de cas</p> <p>1) Groupes de pression idéologiques : les think tank</p> <p>Un point de vue particulier sur les États-Unis</p>		<p>Public Citizen http://www.citizen.org/Page.aspx?pid=183</p> <p>site du PNAC : http://www.newamericancentury.org/</p> <p>site de la fondation heritage : http://www.heritage.org/</p> <p>http://www.france2.fr/emissions/un-oeil-sur-la-planete/videos/rhozet_uoslp_sujet4_20111003_834_04102011013342_F2?onglet=tous&page=2</p>
Cours 8 6 nov.	Étude de cas : les ordres professionnels	<p>Définition d'un ordre</p> <p>Mode de régulation d'un</p>	Hudon, R. et Philippe Roseberry 2008. « Think tanks, opinion publique et le débat public-privé en santé. La dynamique de l'influence ». In F. Béland, P.-A. Contandriopoulos, A. Quesnel-Valée et L. Robert (dir.), <i>Le privé dans la santé? Les discours et les faits</i> ,

		secteur par l'État Regard particulier sur le secteur de la santé	Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008 : 237-259. Hudon, R. 2009. (dir.), Le pouvoir médical, <i>Recherches sociographiques</i> , Numéro spécial L(2) : 245-344. Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical au Québec. Tensions autour du statut professionnel des médecins », <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 245-253. Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical et le défi de la collaboration interprofessionnelle. Trois cas de figure », <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 321-344. Hudon, R. « Pouvoir médical et interventions législatives au Québec (2001-2008) », <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 255-281.
Semaine de lecture			
Cours 9 13 nov.	Conférencier invité	Guillaume Lavoie (élu municipal) et des représentants du comité de citoyen Parc-extension	Lobbyisme et démocratie municipale
Cours 10 20 nov.	Conférencier invité	Jean-François Thuot Directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec	Les défis des ordres professionnels québécois.
Cours 11 27 nov.	Discussion finale lobbyisme et démocratie Se reporter à la liste de texte dans le dossier spécial sur Moodle intitulé <i>lobbyisme et démocratie</i> . La classe sera divisée en deux équipes une se penchera sur les aspects positifs du lobbying dans une démocratie, l'autre sur les éventuelles dérives du lobbying. Des exemples concrets doivent être utilisés. À la fin du cours, une synthèse doit être réalisée par les étudiants : quelles seraient les réformes à mettre en œuvre au Québec		
Cours 12 4 déc.	Séance réservée aux exposés des étudiants		
Cours 13 11 déc.	Séance réservée aux exposés des étudiants		

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.